

Avant qu'il ne soit trop tard !

Exploitation des océans et développement durable

par Jean Chaussade*

Il ne fait pas de doute que les produits de la mer joueront un rôle stratégique dans les années et les décennies à venir. En effet, compte-tenu de la croissance de la population mondiale et de la perception positive que les consommateurs se font désormais de ces protéines animales d'origine aquatique, compte-tenu aussi des difficultés que traverse l'agriculture mondiale et de la progression limitée des productions céréalières et carnées, on peut affirmer, sans risque de beaucoup se tromper, que les ressources vivantes tirées des océans seront de plus en plus convoitées. D'ores et déjà, elles représentent 16% des protéines animales consommées dans le monde (contre 12 à 13 % dans les années 1970) ; elles atteindront sans doute 20% d'ici 2020, et peut-être plus encore.

Mais si on peut s'attendre à une augmentation notable de la production aquacole (1), l'offre en produits de la mer demeurera toujours inférieure à la demande. Dans ces conditions, comment faire pour que l'exploitation des ressources vivantes des océans et la mise en culture ou en élevage des mers côtières se fassent sur des bases qui ne détruisent pas le potentiel biologique et environnemental ? Quelles sont les politiques à mettre en place et les actions à entreprendre dès aujourd'hui, pour que cette mise en valeur des eaux maritimes s'inscrive dans ce qu'il est convenu d'appeler « le développement durable » ? Un développement, non pas au service d'une minorité, mais de l'ensemble des peuples de la Terre ?

Fuite en avant, gaspillage et disparités

L'ensemble des productions aquacoles et halieutiques totalisaient en l'an 2000, entre 110 et 120 millions de tonnes (2). C'est là une progression extraordinaire, plus rapide même que l'accroissement pourtant phénoménal de la population mondiale (3). Une progression sans précédent, qui n'a pu se faire que grâce à l'élargissement considérable du marché des produits de la mer (lui-même lié à de nombreux facteurs), aux multiples perfectionnements apportés aux bateaux de pêche et aux engins de détection et de capture, à la mise au point de techniques aquacoles plus performantes, etc. Bref, cet essor est l'aboutissement d'un processus qui a vu l'offre et la demande se stimuler mutuellement, dans une sorte de spirale ascendante.

Mais cet accroissement extraordinaire des activités halieutiques et aquacole s'inscrit-il dans le cadre d'un développement durable ? Quand on considère l'évolution de ces dernières décennies, on se rend compte que les hommes (4) se sont comportés vis-à-vis de ces ressources naturelles comme des prédateurs impénitents, des êtres imprévoyants, des gens avides de répondre à des besoins économiques immédiats. Or, on sait, depuis le début du siècle, que les ressources vivantes de la

* Directeur de Recherche au CNRS.

(1) En 2000, environ 20% de la production de protéines animales d'origine aquatique étaient constitués de produits élevés ou cultivés.

Il n'est pas impossible que ce pourcentage s'élève à 30% ou même plus dans une vingtaine d'années !

(2) Quatre à cinq millions de tonnes vers 1900, 20 millions en 1939, 70 millions en 1970, 100 millions en 1989 ; chiffres qui prennent en compte les rejets par dessus bord.

(3) La production par tête d'habitant est passée de 2 à 3 kg par habitant en 1900, à 8,5 kg en 1950 et à près de 19 kg en 2000.

(4) Représentés par les États, les administrations, les armateurs, les capitaines de bateaux, et même dans une certaine mesure par les marins.

mer ne sont pas inépuisables et qu'elles doivent être gérées convenablement (5). Or, les politiques menées ces dernières décennies l'ont été sans se préoccuper du long terme, ni de leurs effets directs et indirects sur les plans environnemental, social, humain.

■ La stratégie de la « fuite en avant » consiste à satisfaire coûte que coûte la demande croissante en protéines animales en lançant des bateaux et des engins de pêche de plus en plus puissants (6). Cette course à l'investissement – largement supportée par les aides multiples et variées de la Communauté européenne, des États nationaux, des Régions, Conseils généraux, etc. – aboutit à un triple résultat négatif.

- Sur le plan biologique, elle conduit à une dégradation des ressources halieutiques par surexploitation des stocks. L'exemple le plus connu est celui de la morue en mer du Nord. A cause d'une exploitation désordonnée, et imprévoyante, la biomasse des géniteurs de ce poisson a été pratiquement divisée par 6 en 20 ans (7). Dans ce cas, c'est le capital-ressource qui est atteint.

- Au niveau économique, elle se traduit par une hausse continue des frais d'exploitation des bateaux, non compensée par une hausse correspondante des recettes. D'où une baisse inexorable de la rentabilité des entreprises de pêche.

- Au niveau social, et ce n'est pas le moins important, elle génère une pénibilité accrue du métier de pêcheur, soit parce que les marées se trouvent allongées, soit parce qu'on augmente le nombre de sorties en mer, soit encore parce que le rythme de travail à bord s'accélère (avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur la santé des marins, sur la vie de famille, sur les risques accrus d'accidents de travail, etc.).

■ Une autre forme de dysfonctionnement réside dans une mauvaise utilisation des captures. Ces ressources vivantes, pourtant si convoitées, sont en partie dilapidées ou tout au moins mal utilisées.

- Les rejets par-dessus bord totalisent environ 30 à 35 millions de tonnes, soit un peu plus du quart de la production mondiale. Certaines pêches concentrent leurs efforts sur telle ou telle espèce et rejettent toutes les autres captures (8).

- Ciblées sur des espèces de faible valeur marchande destinées à la fabrication de sous-produits (9), les pêches minotières sont un autre exemple de mauvaise utilisation des ressources. D'après les statistiques officielles, 25 à 30 millions de tonnes sont ainsi utilisées à des fins de consommation animale et non humaine, ce qui représente environ 30% de la production mondiale. C'est énorme et complètement irrationnel, car cela allonge inutilement la chaîne alimentaire. Si un tel comportement peut apporter des avantages économiques à court terme, il ne se traduit par aucun gain nutritionnel (10).

■ Enfin, dernier volet de ce mal-développement : la répartition de ces richesses de la mer. Celles-ci profitent avant tout aux pays les plus avancés (11). Quant aux autres, qui pourtant ont d'énormes besoins alimentaires à satisfaire, leur politique a consisté jusqu'à présent à laisser faire leurs pêcheurs traditionnels qui ne peuvent que surexploiter les eaux côtières (lagon, estuaire, lagune). Et quand ils ont la chance de posséder des eaux poissonneuses près de leurs côtes (12), ils laissent les

(5) C'est-à-dire restreindre les prélèvements au surplus naturel que dégage chaque année la biomasse.

(6) Entre 1970 et 1983, les subventions destinées à moderniser et restructurer la flotte communautaire ont contribué à une augmentation de capacité de l'ordre de 64% !

(7) Voir A. Forest et **Arnaud Souplet**, revue *Pour* du GREP, n° 149-150, p. 65.

(8) Dans le Nord-Ouest de Madagascar par exemple, les pêches des bateaux étrangers, ciblées sur la crevette, s'accompagnent d'un rejet systématique des prises annexes : 8 à 10 kg de poissons rejetés pour 1 kg de crevettes capturées !

(9) Essentiellement des huiles et des farines de poisson utilisées dans la fabrication d'aliments composites dont on se sert pour nourrir les volailles, les bovins, les porcs, les poissons d'élevage, etc.

(10) Au Danemark, la pêche minotière mobilise le tiers de la flottille et 5000 salariés. La reconversion d'une telle activité, irrationnelle dans son principe, pose des problèmes économiques et sociaux considérables.

(11) À ceux qui conjuguent à la fois un marché porteur et une capacité à lancer des flottilles sur toutes les mers du monde.

(12) Cas de la Namibie, de l'Argentine, de la Mauritanie, du Maroc, du Brésil, etc.

Afrique du Sud : les pêcheurs pris au filet

C'est par le biais de l'attribution de quotas que les revenus de la pêche devraient être répartis en Afrique du Sud autrement que du temps de l'apartheid. Malheureusement, le système n'est pas vraiment adapté au contexte sud-africain et les objectifs de « transformation » voulus par le gouvernement n'ont pu être atteints. Les communautés littorales sont concrètement exclues du secteur de la pêche (1). Tout demandeur doit, en effet, créer au préalable son entreprise et élaborer un projet commercial complet. Ce qui prend au dépourvu la plupart des petits pêcheurs.

Gerry Phakoe, porte-parole des Travailleurs de Cape Town, ne cache pas sa colère : « Mon père vivait à Simonstown. Il était pêcheur, jusqu'à ce qu'on nous oblige à partir dans un *township*. On nous appelait *bergies* (vagabonds) et on était exploité par les sociétés de pêche. En 1993, nous avons compris que nous avions aussi des droits et que nous pouvions les réclamer à *Sea Fisheries* (2). » Gerry et ses collègues ont alors créé un groupe et on leur a attribué un petit quota de merlu. « Mais on nous a refusé la licence, continue-t-il, et un fonctionnaire nous a conseillé de vendre le quota à une société dont il nous a donné le nom. » On les a aussi incités à former un « *Community Trust* », mais le dossier établi par leur conseiller juridique avait un vice de forme et ils n'ont pu toucher qu'une partie de la vente du quota. Dépités, en colère, ils ont attaqué le juriste et ont fait irruption dans les bureaux de *Sea Fisheries*.

Au cours du procès qui a suivi, leurs accusations à l'encontre du juriste et du fonctionnaire ont été rejetées (3). Entre temps, ils ont rencontré Andy Johnston, qui essayait de rassembler sous une même bannière tous les petits pêcheurs et tous les pêcheurs «informels». Il

a parcouru tout le pays et convaincu dix-sept associations diverses, qui ont alors été déclarées comme coopératives sur les registres officiels.

Conseillés par des spécialistes, Gerry et ses collègues ont créé la SACFC (4), qui a fait une demande de quota au nom de ses membres. Mais c'était compter sans l'interprétation légale et officielle des critères appliqués aux attributions de quotas (5). Leur juriste s'est auto-proclamé fondé de pouvoir, il a mis en place une société de portefeuilles qui est maintenant propriétaire de la SACFC et a pris la direction des affaires. Il a obtenu un quotas au nom des adhérents, s'est installé dans des bureaux confortables, a employé du personnel et s'est mis à faire l'acquisition de véhicules et de bateaux.

Les adhérents sont furieux. Ils n'ont tiré aucun bénéfice direct de tout cela et ils se sentent marginalisés. Ils craignent qu'il y ait là une autre ruse pour les spolier de leurs droits d'accès. Cette société ne leur inspire pas du tout confiance et les dirigeants ont bien du mal à calmer les adhérents qui menacent de passer à des actions violentes.

Le *Black empowerment* (donner leur chance aux Noirs) constitue l'un des objectifs majeurs du processus de « transformation ». Dans le meilleur des cas, il s'agit d'aider des groupes auparavant défavorisés à se lancer dans les affaires. Selon Willi Thomas, coordinateur du syndicat des Travailleurs de l'Agroalimentaire (6) pour le Western Cape, cette politique de *Black empowerment* n'a servi qu'à enrichir un petit nombre (7).

Brian O'Riordan

Secrétaire du bureau de Bruxelles d'ICSF (8)

(1) Les droits d'accès à la ressource sont encore à 70% entre les mains des cinq plus gros opérateurs, structurés pendant le régime d'apartheid.

(2) Actuellement : *Department of Marine and Coastal Management*.

(3) Par la suite, un tribunal a décrété qu'on ne pouvait pas attribuer de quotas aux *Community Trusts* sous prétexte que ces entités n'étaient pas des sociétés proprement constituées.

(4) *South African Commercial Fishermen's Corporation Pty Ltd*.

(5) Les quotas sont attribués uniquement à des structures commerciales de type «*closed corporation*» ou «*Pty*».

(6) *Food and Allied Workers Union (FAWU)*.

(7) Pour plus d'informations, voir *Samudra*, n° 24, « Quotas de pêche : un nouvel apartheid ? ».

(8) Collectif International d'Appui aux Travailleurs de la Pêche, 165 Rue du Midi, 1000 Bruxelles. Site Web : www.icsf.net

bateaux étrangers ou nationaux exploiter ces richesses, non pour satisfaire leurs propres besoins en protéines animales, mais pour les exporter vers les pays développés afin d'acquérir des devises fortes. De tout cela, il résulte de très fortes inégalités dans la consommation des produits de la mer (13) et un transfert des protéines animales d'origine aquatique des pays du Sud, qui en ont le plus besoin, vers les pays du Nord, qui en sont largement pourvus par ailleurs.

Lucidité et responsabilités

Pour qui veut agir, la seule position responsable est de partir des réalités socio-économiques telles qu'elles sont, du secteur halieutique et aquacole tel qu'il se présente avec ses forces et ses faiblesses, et d'essayer d'en tirer le meilleur parti dans l'intérêt de tous, des pêcheurs et des intermédiaires comme des consommateurs.

■ Une meilleure connaissance de la filière pêche, celle qui va de la capture du poisson ou de la récolte des coquillages à l'assiette du consommateur, est nécessaire. Dans ce domaine, de sérieux progrès restent à faire. On ignore encore en grande partie l'impact respectif des facteurs naturels et anthropiques sur l'évolution cyclique et annuelle des espèces. On connaît mal le rythme de reproduction et de croissance des espèces de grands fonds. On manque d'informations précises et fiables sur les formes diverses que revêtent l'exploitation et la mise en marché des productions marines. D'autre part, on cerne mal les inégalités sociales et les contrastes géographiques qui caractérisent la consommation des produits de la mer à l'intérieur d'un même État, d'une même région, voire à l'intérieur d'un même département, et encore plus mal les évolutions qui se font jour dans les habitudes alimentaires d'une population. La complexité du secteur halieutique est telle qu'une recherche ne peut être confiée à un seul organisme, si compétent soit-il. Elle exige une approche globale et pluridisciplinaire.

■ Autre nécessité incontournable : substituer à la règle du « pêcher toujours plus » celle du « pêcher mieux ». Il faudrait diminuer l'effort de pêche et mettre un terme à la course folle à l'investissement qui a conduit au désastre actuel. Les mesures qui ont été prises ces dernières années à l'échelle européenne vont dans le bon sens (14), mais elles se révèlent nettement insuffisantes, notamment pour le volet social. De plus, ce code de bonne conduite est vite oublié dès lors que ces mêmes Européens jettent leurs filets dans les eaux riveraines des autres continents. Protéger les petits métiers de la pêche contre les razzias des flottilles hauturières et étrangères rend nécessaire la reconnaissance d'une zone d'exclusivité de 12 à 15 milles nautiques de large. Il est urgent aussi de jouer la carte de la qualité à tous les niveaux de la filière pêche, par l'utilisation d'engins de capture moins destructeurs et plus sélectifs, par l'utilisation plus systématique de la glace sur les bateaux (15) dans les PVD.

■ La biodiversité qui caractérise le milieu marin impose une exploitation diversifiée dans le temps et l'espace de façon à répartir l'effort de pêche sur l'ensemble de l'écosystème marin et non sur une ou deux de ses composantes. D'où l'intérêt, dans nos régions littorales, de maintenir ces pêches saisonnières – pêches du thon, du requin-taube – qui permettent de faire baisser l'effort de pêche sur les espèces recherchées le reste de l'année !

(13) Un habitant d'un pays développé consomme en moyenne trois fois plus de poissons et autres produits de la mer qu'un habitant d'un pays en voie de développement : 27 kg contre 9 kg.

(14) Entre autres, les fameux Programmes d'Orientation Pluriannuels lancés à partir de 1983 pour diminuer l'effort de pêche.

(15) Dans les lieux de débarquement et pour le transport vers les pôles de consommation.

■ Il serait temps aussi de réfléchir à une meilleure utilisation des ressources de faible valeur marchande, encore peu ou mal exploitées jusqu'à présent : carnivores du premier degré (16), *krill* ces petites crevettes, *Euphausia superba*, en quantités phénoménales dans les eaux antarctiques – qui pourrait apporter ce supplément de protéines dont le monde aura tant besoin dans les prochaines décennies.

■ Le souci de l'avenir exige de donner la préférence à l'aquaculture extensive (17) sur l'aquaculture industrielle, destructrice bien souvent de l'environnement littoral et d'un coût d'installation et de fonctionnement beaucoup plus élevé.

■ Définir des objectifs ne suffit pas. Encore faut-il réfléchir sur la manière de les atteindre. Toute innovation sans concertation suffisante avec les intéressés est vouée à l'échec. Un véritable partenariat devrait se mettre en place entre les instances de décision et les communautés littorales, afin de mieux associer les divers acteurs du secteur halieutique et littoral – pêcheurs, mareyeurs, grossistes etc. – aux décisions qui les concernent directement. Dans ce cadre-là, il faudrait songer à la mise en place de nouveaux modes d'accès aux ressources, comme l'attribution à chaque communauté de pêcheurs d'un véritable territoire de pêche strictement délimité et reconnu juridiquement (18). Il faudrait expérimenter ces mesures avant d'affirmer qu'elles sont inapplicables !

■ Enfin, une priorité conditionne en grande partie les propositions précédentes : la protection, voire la restauration, de l'intégrité physique et physiologique du milieu marin et en particulier de ses bordures côtières les plus fréquentées et les plus vulnérables. Les multiples pollutions chroniques ou accidentelles d'origine anthropique (rejets d'hydrocarbures, des déchets industriels et urbains, rejets agricoles, rejets des élevages aquacoles...) sont à l'origine de graves déséquilibres du milieu marin, qui affectent les ressources vivantes de la mer et se traduisent par une dégradation des eaux côtières et une réduction de la biodiversité, avec une fragilité accrue de la faune et de la flore.

La mer n'est pas un espace de « non droit » livré à la convoitise, à l'avidité et à l'esprit de conquête des humains. La mer est indispensable à la survie de l'espèce humaine. De ce fait, elle doit être respectée et gérée comme le serait un territoire. Un territoire spécifique certes, qui doit être d'autant plus protégé qu'il renferme des ressources inestimables mais limitées et vulnérables. Un territoire d'expérimentation où l'humanité enfin adulte doit être capable de montrer qu'elle peut surmonter ses égoïsmes pour gérer équitablement les richesses qu'il renferme.

Jean Chaussade

(16) Ces espèces-fourrages principalement utilisées pour fabriquer de la farine de poisson.

(17) L'action de l'homme se limite à « forcer » le recrutement, à étendre artificiellement l'habitat naturel. Les « récifs artificiels », par exemple, favorisent de véritables oasis sous-marines.

(18) Système de communautarisation des pêches, qui existe au Japon et sur certains secteurs de la côte africaine et méditerranéenne.
